



CASTLE TATTOO ACADEMY

1095 rue Henri Becquerel – Siège social et administratif 34000 MONTPELLIER
☎ 07 61 12 93 09 - NDA 76341049834 – SIRET 879 261 857 00012 – RCS Montpellier
✉ castletattooac@gmail.com - <https://castletattooacademy.com>

PROGRAMME DE FORMATION

Actions de formation dispensées aux créateurs et repreneurs d'entreprise - Créer ou reprendre un salon de tatouage

Action de formation collective en présentiel

Durée : 152 heures soit 19 jours dont 3 heures de tutorats

(1 heure en amont pour préparer/mettre en place le projet de création ou de reprise, 1 heure durant la formation et 1 heure en fin de formation pour accompagner à réaliser les formalités)

FORMATION ÉLIGIBLE CPF - CODE 203

L'action de formation « Créer ou reprendre un salon de tatouage » proposée par CASTLE TATTOO ACADEMY permet d'accompagner les stagiaires vers l'acquisition de compétences entrepreneuriales concourant directement au démarrage du projet de création ou de reprise d'un salon de tatouage et à la pérennisation de l'activité dans le secteur du tatouage.

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître la réglementation relative à la création ou reprise d'un salon de tatouage dont **la formation Hygiène Salubrité obligatoire pour exercer l'activité de tatoueur(se)**
- Identifier les différentes étapes préalables à la création ou reprise d'un salon de tatouage
- Connaître les contraintes réglementaires liées à l'aménagement d'un local pour exercer l'activité de tatouage
- Établir un budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement (notions de bases comptables)
- Gérer son espace de travail
- Utiliser les applications digitales afin d'accélérer le processus du tatouage
- Développer les bases du dessin spécialisé dans le tatouage
- Réaliser un tatouage en fonction des attentes et de l'anatomie de son client
- Accueillir et conseiller son client

Prérequis

1. Avoir une démarche active de création ou de reprise d'un salon de tatouage
2. Fournir une attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise
3. Avoir un niveau en dessin ou des connaissances dans l'art du tatouage ou autre art (autodidacte accepté)
4. Être libre de tout engagement durant la session de formation

Conditions d'accès Sous réserve du dossier de candidature dûment complété et renvoyé (questionnaire + lettre de motivation sur la présentation du projet et attentes/besoins de la formation + pré-étude de marché simplifiée* + créations artistiques pour connaître le style/univers artistique du futur créateur/repreneur).

*Ce document est facultatif.

Conditions d'inscription Sous réserve du dossier d'inscription dûment complété et **attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise**

Public concerné Tout profil artistique, esthétique ou autodidacte ayant une démarche active de création ou de reprise d'un salon de tatouage

Effectif 8 stagiaires maximum.

Démarches pédagogiques

Moyens pédagogiques :

- Séances de formation en présentiel dans une salle de la formation lumineuse et aménagée en fonction du module suivi
- Dossier technique et travaux pratique remis aux Stagiaires
- Écran LCD et paperboard
- Connexion ultra haut-débit
- Accès vidéos tutorielles sur Youtube
- Matériel et équipement spécialisé pour le dessin (tablette lumineuse de dessin, feutres, encre de chine, etc...), pour le tatouage (machines à tatouer traditionnelles et modernes, aiguilles, cartouches, etc...) et pour l'hygiène (protections diverses).

Un kit de tatouage est OFFERT afin que chaque apprenant puisse démarrer son activité avec du matériel approprié et de qualité. Ce kit est composé d'une machine rotative avec manchon pour cartouches + câble clip RCA + alimentation et pédale

Encadrement interne et formateurs :

- Responsable pédagogique diplômée d'un BTS avec expérience dans la formation professionnelle spécialisée dans l'Art corporel.
- Formateur d'Art du tatouage et applications digitales avec plus de 280 Stagiaires formés à son actif et 10 ans d'expérience dans le monde du tatouage. Tatoueur titulaire de la formation Hygiène Salubrité

- Formateur d'Art du tatouage, Tatoueur titulaire de la formation Hygiène Salubrité, gérant d'un salon de tatouage avec 4 ans d'expérience
- Formateur de dessin diplômé aux Beaux-Arts, titulaire de la formation Hygiène Salubrité, formé au tatouage et gérant d'une entreprise de graphisme, illustration et webdesign
- Formatrice pour l'accompagnement de création/reprise d'entreprise, Ingénieure des compétences, avec expérience dans la formation professionnelle
- Formatrice titulaire d'un Diplôme Universitaire en Hygiène Hospitalière

Méthodes pédagogiques :

- Cours magistral (ou conférence, ou exposé)
- Exercice (ou entraînement)
- Démonstration
- Observation
- Simulation
- Vidéos tutorielles

Durée

Les sessions de formation sont planifiées sur 4 semaines consécutives

Dates et Lieu de formation

Contactez le centre de formation pour connaître les dates de sessions de formation

Le lieu de la formation créer ou reprendre un salon de tatouage est : 2A Avenue Lepic 34000 Montpellier

Le Lieu de la formation Hygiène Salubrité : Suivi dans le centre hygiène de notre partenaire à Montpellier, 58 rue Latium à 6 minutes en voiture de nos locaux

Le temps mis en place pour le tutorat est réalisé par visioconférence (Skype ou similaire) et/ou par téléphone, à la convenance du stagiaire et en fonction des disponibilités de la formatrice

Suivi et Évaluation

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Fiches d'évaluation
- Travaux de pratique sur support synthétique et autres
- Remise d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation pour chaque formation

Suivi post-formation à distance

Un forum privé de discussion a été créé uniquement pour nos stagiaires afin qu'ils restent en contact avec nos intervenants pour tous renseignements artistiques, techniques ou juridiques après le suivi de la formation. Il permet également de construire son propre réseau relationnel dans le secteur du tatouage

Tarifs de la prestation

3800 euros net de taxes

Pour les personnes, titulaires de la formation hygiène salubrité :
3500€ net de taxes

→ DEROULÉ DE LA FORMATION

SEMAINES/JOURS	HORAIRES	MODULES
1 ^{ère} semaine Lundi au vendredi 40h00	9h à 13h - 14h à 18h Pause repas : 13h à 14h	La réalisation d'un tatouage (Connaissances historiques, mécaniques et graphiques)
2 ^{ème} semaine Lundi au vendredi 40h00	9h à 13h - 14h à 18h Pause repas : 13h à 14h	La gestion de son espace de travail et la réalisation d'un tatouage (Accueil et conseils aux clients, pratique de différents styles de tatouage)
3 ^{ème} semaine Lundi et samedi* 16h00	9h à 13h - 14h à 18h Pause repas : 13h à 14h	L'ouverture d'un salon de tatouage (Accompagnement à la création ou reprise d'entreprise)
3 ^{ème} semaine Mardi au vendredi 32h00	9h à 13h - 14h à 18h Pause repas : 13h à 14h	La réalisation d'un tatouage (Étude du matériel utilisé, utilisation des applications digitales et pratique de différents styles de tatouage)
4 ^{ème} semaine Lundi au mercredi 21h00	9h à 12h30- 13h30 à 17h Pause repas : 12h30 à 13h30	L'aspect législatif Suivi de la formation hygiène salubrité <i>dispensée par notre partenaire agréé par l'ARS **</i>

*En fonction des disponibilités du stagiaire et de la formatrice

** Agence régionale de la Santé

→ CONTENU DU PROGRAMME

L'aspect législatif

Suivi de la formation Hygiène Salubrité obligatoire

Durée 21h/3 jours

1. Règlements applicables aux activités de tatouage
2. Règles d'hygiène et de salubrité

L'ouverture d'un salon de tatouage

Durée 19h/2 jours et 3h de tutorats

1. Structuration de son projet professionnel (de l'idée au projet)
2. Connaissances des obligations pour ouvrir ou reprendre un salon de tatouage
3. Analyse des différentes étapes de la création ou reprise
4. Connaissances du marché et des structures juridiques
5. Connaissances des différents acteurs/organismes habilités
6. Mise en place d'un budget prévisionnel

La gestion de son espace de travail

Durée 8h/1 jour

1. Préparation des outils et matériel de tatouage
2. Mise en place de son poste de travail
3. Réalisation du transfert du motif de tatouage avec papier hectographique
4. Protocole du nettoyage/désinfection complet de l'équipement et zone de travail à chaque client

La réalisation d'un tatouage

Durée 104h/13 jours

1. Connaissances historiques et évolution du tatouage
2. Réalisation de croquis en utilisant les techniques de bases de différents styles de dessin
3. Maîtrise du traçage pour la réalisation du transfert avec stencil
4. Connaissances approfondies du mécanisme des machines à tatouer traditionnelles et modernes et leur fonctionnement respectif
5. Étude des différentes aiguilles et cartouches de tatouage et compréhension de leur configuration
6. Utilisation d'applications digitales (Photoshop et Procreate) avec tablette numérique
7. Accueil et conseils aux clients (choix, esthétique en fonction de la morphologie)
8. Pratique de différents styles de tatouage sur support synthétique avec machines à tatouer à bobines et rotative

↓ INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ↓

☎ +33 (0) 761 129 309

✉ castletattooac@gmail.com - <https://castletattooacademy.com>

- **Délais d'accès** : Une réponse vous sera apportée sous 72h maximum
- **Accessibilité handicap** : Veuillez prendre contact avec notre centre de formation afin de mesurer les possibilités d'accueil aux personnes en situation de handicap
- **Nos locaux** : Possibilité de visiter nos locaux sur rendez-vous avec port du masque obligatoire
- **Hébergements et restaurations** : Hébergements tout budget à proximité (Appart' City confort ou location à la semaine via AIRBNB ou similaire) et tous types de restaurations à emporter
- **Transports en commun** : Arrêt tramway « Nouveau St Roch » ligne 2 à 10 min à pied et bus lignes 38, 6, 7 devant notre centre et places de parking disponibles dans la rue - Aéroport Montpellier Méditerranée à 15 min et gare St Roch à 10 min en voiture de notre établissement